

INTERESSEMENT :

La direction et les OS signataires restent très discrètes sur le montant de l'intéressement.

Malgré une année 2017 exceptionnelle :

- Chiffre d'affaire 8,35 milliards de \$ en hausse de 19,7 %
- Résultats net 802 Millions de \$ hausse de 386%
- Cash-flow 338 millions de \$ en 2017 hausse 6.7%

Les actionnaires sont les grands gagnants avec une action qui passe de 10€ en 2016 à 18€ en 2017.

Cependant ces résultats ne devraient pas se traduire par un intéressement significatif pour les salariés :

- La « Gross Margin » est de 37.6% (résultat sur l'année 2017) ce qui donne 38 points sur les 100 points possibles.
- Pour le critère « Vente » (bonus 25%), on obtient un résultat de 28,2% ce qui donne 70.5 points sur les 250 possibles.

Interessement : Estimation CFDT	
Salaire annuel (Brut)	Montant de l'intéressement estimé en équivalent de salaire mensuel (%)
25 000,00 €	0,8
30 000,00 €	0,72
35 000,00 €	0,66
40 000,00 €	0,62
45 000,00 €	0,59
50 000,00 €	0,56
55 000,00 €	0,54
60 000,00 €	0,52
65 000,00 €	0,51
70 000,00 €	0,49
75 000,00 €	0,48
75 250,00 €	0,48

La structure de l'accord d'intéressement fait que, malgré la surcharge d'activité pour les salariés et les bénéfices records enregistrés par l'entreprise, la prime devrait représenter à peine un demi mois de salaire pour le salaire moyen STMicroelectronics !

La CFDT demande que pour cette année exceptionnelle, on ait un intéressement exceptionnel !

Nous appelons la direction à organiser rapidement une concertation avec toutes les organisations syndicales pour qu'une solution de compensation soit trouvée !

Télétravail

Si les négociations avec la direction ont permis d'avancer vers la conclusion d'un accord, la CFDT est toujours dans l'attente que la direction propose un texte pour que le télétravail soit enfin possible sur tous les sites.

Egalité Femme Homme

L'objectif de l'accord était de lutter contre les inégalités de carrière. Renforcer et rendre obligatoire les indicateurs permettant d'identifier et de supprimer les mécanismes de « plafond de verre ».

Assurer la mise en œuvre de la loi qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale par une juste reconnaissance salariale des qualifications et des compétences dans les classifications.

Revaloriser les métiers à prédominance féminine. Promouvoir la mixité des métiers et des filières, lutter contre les stéréotypes de genre.

Nous constatons amèrement la résistance de certaines directions locales dans l'application de l'accord. L'accompagnement de la CFDT devra passer par un budget identifié et des engagements clairs.

Santé Prévoyance

Les travaux de la commission entre la direction et les partenaires sociaux pour étudier tous les aspects de notre régime santé et des possibles adaptations ont démarré. Ces travaux d'analyses devraient durer un an. **Aucune modification du contrat n'est donc prévue en 2018.**

La CFDT reste favorable à un régime solidaire et responsable.

Nous ne sommes pas favorables à la mise en place d'une sur-complémentaire obligatoire pour tous les salariés afin de contourner la mise en place du contrat responsable.

La CFDT demande l'évolution de notre régime vers une prise en charge plus importante de la part de cotisation employeur (actuellement 50/50)

Les ajustements d'ordre légaux sont maintenant possible.

Rappel des cas de dispense applicables à ST - Aucune dispense dans les accords collectifs

Dispenses « de droit » - Frais de Santé (Loi Evin du 31.12.1989 et décret 2015-1883 du 30 décembre 2015)

Sont dispensés « de droit »	Les salariés couverts par ailleurs à titre individuel pour les frais de santé, lors de leur embauche	Justificatif : une attestation d'affiliation individuelle ou sur l'honneur. Fin de la dispense : la date d'échéance de ce contrat	Ok pour tout nouvel embauché s'il dispose d'une couverture frais de santé. Il doit rejoindre le dispositif collectif au plus tard à la date d'échéance de son contrat individuel.
	Les salariés bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) ou de la CMU-C, lors de leur embauche, de la mise en place des garanties ou de la date d'effet de ces couvertures	Justificatif : une attestation d'affiliation ACS ou CMU-C ou sur l'honneur Dispenses accordées durant la période de bénéfice de l'ACS ou de la CMU-C	Ok pour tout nouvel embauché ou nouvellement bénéficiaire de l'ACS ou de la CMU-C. Il doit rejoindre le dispositif collectif dès que ces couvertures prennent fin.
	Les salariés qui bénéficient d'une couverture collective de même nature au titre d'un autre emploi, y compris en tant qu'ayant droit, <u>lors de leur embauche</u> ou lors de la date d'effet de ces couvertures	Justificatif : Attestation annuelle sur l'honneur ou Attestation « officielle » de l'assureur ou de l'employeur selon les cas de figure	Ok pour un nouvel embauché ou en cas de changement de situation de famille ou bien le conjoint change d'emploi ou modification du régime du conjoint qui rendrait obligatoire l'adhésion des ayants droit. Si la couverture du conjoint est <u>familiale obligatoire</u> .
	Les salariés titulaires d'un CDD ou d'un contrat de mission dont la durée de couverture collective et obligatoire est inférieure à 3 mois, et qui justifient d'un contrat santé <i>responsable</i> par ailleurs, lors de leur embauche, ou de la date d'effet de cette couverture (<u>bénéfice éventuel du chèque Santé</u>)	Justificatif : Attestation sur l'honneur du bénéfice d'une couverture santé responsable et pour bénéficier du chèque santé : attestation de l'assureur confirmant le caractère responsable souscrit par ailleurs (individuel ou collectif) et non aidé	Ok pour nouvel embauché en CDD. La dispense tombe pour ce motif si le CDD est prolongé ou s'il est transformé en CDI si la durée d'affiliation au régime obligatoire devient supérieure à 3 mois. <u>Dans le cas où le CDD se transforme en CDI (nouveau contrat de travail) la dispense lors de l'embauche peut être posée. Si c'est fait par avenant, les autres moments clés sont possibles</u>



Les salariés sont invités à envoyer leurs justificatifs de dispense directement à Gras Savoye sur la boîte mail dispensestmicro@grassavoye.com en attente du développement de la case à cocher sur le portail de pré-affiliation. La demande est ensuite soumise à ST pour validation, Gras Savoye enregistre la dispense/ ou l'affiliation en fonction du retour de ST.